

Date de convocation : 28 août 2023

Date d'envoi : 28 août 2023

Date d'affichage : 28 août 2023

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 40-2023 LUNDI 4 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le quatre du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire.

**Présents** : 19 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, MATHON Sébastien, LIOUTIER Pascale, JABRY Alain, CADET Dominique, ALLIX Jean-Marie, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, MAZON Elisabeth, MOURARET Sophie, VACHERESSE Marc, CHARRE Béatrice, FARJON Philippe, GIMON Jean-Paul, MARION Martine, SCOTTO DI VETTIMO Serge.

**Absents ayant donné procuration** : 4 - BOUDON Alain à CHARRE Béatrice – ROURE Christine à PERRIER Bernadette - ROBERT Sonia à FARJON Philippe – COMPERE Philippe à CORTIAL Patrick.

**Secrétaire de séance** : MOURARET Sophie.

### **OBJET : Motion - Violences faites aux élus**

Les menaces et les violences faites aux élus locaux sont en constante augmentation depuis plusieurs années et les faits de violence constatés depuis quelques semaines sont le signe d'une dangereuse accélération de ce phénomène.

En mars, le domicile de Yannick Morez, Maire de Saint-Brevin-les-Pins, a été visé par un incendie criminel après de nombreuses contestations et menaces relatives à un projet de centre d'accueil pour demandeurs d'asile. Sa démission a fait grand bruit et a mis en lumière une énième manifestation de la violence à laquelle doivent de plus en plus faire face les élus dans l'exercice de leur mandat.

Citons aussi le Maire de Magnières, Edouard Babel, violemment agressé le mois dernier alors qu'il tentait de mettre fin à des troubles causés par les locataires de sa salle municipale.

Et enfin, Vincent Jeanbrun, Maire de l'Hay les Roses, dont le domicile a été attaqué il y a quelques jours, entraînant l'hospitalisation de ses proches.

Il s'agit d'exemples. Les menaces physiques, verbales ou écrites perpétrées, parfois par des groupes organisés, à l'encontre des élus locaux ces dernières semaines sont nombreuses et révèlent une crise civique et démocratique profonde qui concerne aussi bien les personnes dépositaires de l'autorité publique que les agents publics.

Face à ce constat, à l'unanimité :

- Les élus de la commune de Saint Etienne de Fontbellon souhaitent un renforcement des moyens mobilisés et des actions engagées localement pour lutter contre les violences faites aux élus. Les moyens d'enquête dont disposent la police et la gendarmerie sont insuffisants, conduisant à un nombre considérable de classements sans suite, ce qui ne peut être accepté.
- Les élus de la commune de Saint Etienne de Fontbellon appellent d'urgence à une évolution des sanctions pénales prononcées à l'encontre des auteurs de ces agressions physiques et verbales. Ces modifications législatives, demandées par l'Association des Maires de France, doivent permettre de porter ces sanctions à un niveau correspondant à la protection dont doivent bénéficier les élus.
- Les élus de la commune de Saint Etienne de Fontbellon soutiennent les actions engagées par l'Association des Maires de France et sollicitent ainsi une mobilisation forte de l'Etat pour déployer localement les mesures de protection des élus locaux annoncées récemment par le Gouvernement. Cela doit permettre de mettre un terme à ces violences et de lutter contre leur banalisation.

Ainsi, les élus de la commune de Saint Etienne de Fontbellon, comme l'Association des Maires et des Présidents de Communautés de l'Ardèche condamnent avec fermeté les violences inacceptables exercées sur les élus et les agents publics et apportent leur plein et entier soutien aux victimes de ces actes de violence qui ne doivent pas restés impunis.

Les élus locaux sont les garants de notre pacte social et démocratique. Ils doivent donc être protégés et soutenus par l'Etat comme par la population car servant l'intérêt général et incarnant notre République au quotidien.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

La Secrétaire de séance,  
Sophie MOURARET



Le Maire,  
Philippe ROUX



Acte exécutoire après transmission électronique  
en Sous-Préfecture le ...06/09/2023...  
et de sa publication le ...06/09/2023...  
Identifiant unique n° 007-210702312-2023\_09\_04\_40DE